

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement fixe un RDV à la personne qui sollicite une formation pour lui faire passer un test de positionnement comprenant :

- Un entretien d'accueil
- Des activités d'évaluation : français / maths / connaissances en code de la route / connaissances en informatique
- Un entretien de restitution

• Déroulement de l'entretien d'accueil

Le responsable pédagogique précisera à la personne convoquée ce qui va être fait durant l'entretien. Les renseignements obtenus seront confidentiels.

Durant ce temps d'échanges, de dialogue et d'écoute, le responsable pédagogique :

- Présentera tout d'abord le centre / l'auto-école pour rechercher ce qui a conduit la personne sollicitant une formation jusqu'à l'établissement et vérifiera sa prescription,
- Demandra à la personne de parler de sa scolarité,
- Cherchera à savoir si la personne n'a aucun problème de santé ou des contraintes autres pouvant freiner sa formation,
- Inscira la demande de formation de la personne dans ses projets de vie,
- Présentera la formation : horaires des cours de code et de conduite, les méthodes de travail du centre de formation,
- Demandra à la personne de remplir un dossier d'inscription.

• Déroulement des activités d'évaluation

Suite à l'entretien d'accueil et au remplissage de votre dossier d'inscription, le responsable pédagogique procédera avec la personne à des activités d'évaluation.

Pour ce faire, il utilisera une batterie de tests qui permettront d'apprécier chez la personne son niveau :

- De compréhension du français
- En mathématiques de base
- De connaissance du code de la route
- De compétences numériques

• Déroulement de l'entretien de restitution

Après avoir complété la grille de recueil d'informations, le responsable pédagogique restitue les résultats qui ressortent de l'entretien d'accueil et celui de la batterie de test des activités d'évaluation et sur lesquels il s'appuiera dans la formation pour permettre à la personne sollicitant la formation d'atteindre ses objectifs.

• Publics atteints d'un handicap

L'établissement n'étant pas spécialisé ni agréé pour dispenser les formations aux publics atteints d'un handicap moteur, pour vous faciliter vos démarches, il vous dirigera vers une auto-école spécialisée.

Pour se faire, il vous sera transmis les informations relatives à l'auto-école spécialisée :

- Le nom de l'établissement
- Leurs coordonnées téléphoniques
- Leur adresse

DOCUMENT MIS À DISPOSITION DU PUBLIC PAR AFFICHAGE

EURL JB Desbassyns

SIRET: 901 528 554 00016 Agrément préfectoral : E 18 974 0001 0 Code APE: 8553Z